

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Pouvoirs:	2

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le 27/10/2022

ID : 014-211407127-20221025-048-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25/10/2022**

Référence de la délibération : 05-CM-2022-048

Date de convocation du CM : 19/10/2022

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 25/10/2022**

05-CM-2022-048 – Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,
Vu le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux,
Vu le tableau des effectifs de la collectivité,
Vu l'avis favorable émis par le Comité technique dans sa séance du 6 octobre 2022,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Personnel et administration Générale, du 12 octobre 2022,

Considérant la réussite d'un agent à un concours de la fonction publique territoriale,
Considérant le nécessaire ajustement des postes aux besoins de la collectivité,
Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un poste en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent lauréat,
Considérant que le poste à créer est celui d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Article 1 :** DÉCIDE la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022.
- Article 2 :** DIT que les fonds nécessaires sont prévus au budget.
- Article 3 :** AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
 - Madame la Trésorière.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS

